

## **L'ÉVALUATION DES RESPONSABLES DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL**

Le BC évalue tous les 3 ans chacune de ses responsables de service de garde en milieu familial (RSG).

Il doit auparavant effectuer une visite à l'improviste sur les lieux du service de garde de la RSG, afin de s'assurer de la qualité des services offerts aux enfants.

L'évaluation de chaque RSG reconnue par La trottinette carottée est habituellement effectuée par la responsable de la pédagogie ou une conseillère pédagogique. Cette évaluation a lieu sur rendez-vous, à la date anniversaire de la reconnaissance, généralement sur les lieux du service de garde.

À la suite de son évaluation annuelle, la RSG reçoit une lettre du conseil d'administration. Lorsque cette lettre contient des recommandations, elles sont notifiées en fonction des articles de la *Loi* et du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et elles sont exécutoires immédiatement. Le BC effectue ensuite une vérification afin de s'assurer que les recommandations ont bien été suivies.